

21E CHALLENGE ARDENNAIS DE BIKE & RUN

RÈGLEMENT 2016-2017

ARTICLE 00 - ASSURANCES

Les concurrents sont sensés connaître ce règlement.
L'inscription d'un concurrent à une épreuve du challenge vaut acceptation de ce règlement par ce concurrent. Les concurrents et organisateurs sont assurés uniquement en responsabilité civile.
Les frais dus à un vol , à un accident ne sont pas couverts.

ARTICLE 01 - CALENDRIER DES EPREUVES

1 – 11/09/2016	ROCROY	Bike & Run	13 km (3 boucles)
2 – 18/09/2016	RENWEZ	Bike & Run	13 km (3 boucles)
3 – 08/10/2016	CHARLEVILLE MEZIERES semi-nocturne	Bike & Run	13.5 km (4 boucles)
4 – 23/10/2016	ANGECOURT	Bike & Run	12 km (3 boucles)
5 – 06/11/2016	BALAIVES	Bike & Run	13km (3 boucles)
6 –13/11/2016	VILLE SUR LUMES	Bike & Run	2 épreuves
7 – 27/11/2016	ROUVROY-SUR-AUDRY	Bike & Run	16 km (4 boucles)
8– 11/12/2016	VAUX-CHAMPAGNE	Bike & Run	15 km (3 boucles)
9 – 18/12/2016	VIVIER AU COURT	Bike & Run	14 km (3 boucles) Championnat des Ardennes
10 – 15/01/2017	NOUZONVILLE	Bike & Run	15 km (4 boucles)
11 –22/01/2017	AIGLEMONT	duathlon VTT	13 km (4 boucles)
12- 05/02/2017	CHARBOGNE	Bike & Run	13 km (3 boucles)
13– 12/02/2017	ESCOMBRES ET LE CHESNOIS	Bike & Run	13 km (4 boucles)
14 – 26/02/2017	SAINT MENGES	Bike & Run	13.5km (4 boucles)
15 – 05/03/2017	GERNELLE	Bike & Run	16 km (4 boucles)
16 – 19/03/2017	FORT des AYVELLES	Bike & Run	12 KM (4 boucles)

Finale du Challenge

Les départs sont à 14 h pour les courses poussins, pupilles, benjamins et 14 h 30 pour les courses minimes, cadets, juniors, séniors, vétérans.

Les minimes effectuent 1 boucle avec les adultes.

Les cadet(te)s effectuent la distance de la course adulte amputée d'1 boucle.

Les junior(e)s font la même distance que les adultes.

ARTICLE 02 - CATEGORIES D'AGES

TYPES	années de naissance
- PO / PU poussin et pupille	: 2006 – 2007
- BF / Benjamine et BM / Benjamin	: 2004 – 2005
- MF / Minime féminine et MM / Minime masculin	: 2002 – 2003
- CF / Cadette et CM / Cadet masculin	: 2000 – 2001
- JF / Junior féminine et JM / Junior masculin	: 1998 – 1999
- SF / Sénior féminine et SM / Sénior masculin	: 1978 – 1997
- VF / Vétéran féminine et VM / Vétéran masculin	: 1977 et avant

Toute équipe composée de 2 athlètes de catégories d'âge différentes est automatiquement classée dans la catégorie SF ou SM.

- **M** / Mixte : catégorie unique quel que soit l'âge des concurrents

ARTICLE 03 - CERTIFICAT MEDICAL

- Athlètes licenciés fédéraux FFA,FFC,FFTRI **présentation obligatoire de la licence lors de l'inscription.**

- Athlètes non-licenciés triathlon, cyclisme, athlétisme, : **fourniture obligatoire d'un certificat médical** à la pratique du **Bike and Run en compétition** daté de moins de 3 mois avant la première épreuve engagée (photocopie acceptée, conservée par l'organisateur de l'épreuve).

Aucun dossard ne sera délivré en cas d'absence d'une pièce obligatoire énoncée ci-avant.

ARTICLE 04 - INSCRIPTIONS

Présence simultanée obligatoire des 2 coureurs à la table d'inscription (émargement + présentation des pièces d'identité, licences, certificats médicaux, ...).

Horaires d'inscription =à partir de **13h00**

Droits d'engagement =**12,00€ / équipe.**

maximum 5€ par équipe enfant.

ARTICLE 05 - REGLES DE COURSE

Une équipe est constituée de deux coureurs, avec un ou deux VTT selon la nature de l'épreuve (Bike & Run ou Duathlon VTT).

Le VTT doit toujours être en mouvement, il se transmet de la main à la main.

La distance entre les 2 coureurs de l'équipe ne doit jamais excéder 10 mètres.

Les relais VTT / CP sont obligatoires.

Les deux équipiers doivent franchir la ligne d'arrivée ensemble, le temps de course étant pris au passage du 2^{ème} équipier sur la ligne.

Le dossard (accrochage en position ventrale) ou la plaque de VTT doivent rester visibles durant toute la durée de l'épreuve.

Le port d'un casque à coque dure homologué NF est obligatoire pour chaque équipier durant l'intégralité de l'épreuve, jugulaire serrée.

Les deux équipiers doivent porter des tenues identiques.

Les chaussures de cross country avec pointes sont interdites pour des raisons de sécurité. Les vélos de cyclo-cross et les tandems sont interdits.

En cas de manquement à un de ces points, une pénalité de 1 minute sera appliquée .

L'assistance technique pour les VTT est autorisée uniquement au niveau de la ligne de Départ / Arrivée et du parc à vélos.

Toute assistance ou aide d'un tiers en dehors de ces zones sera sanctionnée d'une disqualification.

ARTICLE 06 - RESPECT DU REGLEMENT

Des commissaires de course sur les parcours veilleront au respect du règlement des épreuves du Challenge et seront habilités à distribuer des avertissements.

Première infraction au règlement = avertissement ou pénalité.

Deuxième infraction au règlement = disqualification de la course.

Les organisateurs du Challenge restent souverains quant aux décisions des Commissaires de course, aucun jury d'appel n'est prévu sur les courses.

ARTICLE 07 - CLASSEMENTS

Le classement général du Challenge est établi sur les 11 meilleurs résultats de l'équipe.

En cas d'égalité de points dans le classement général final du Challenge, l'équipe la mieux classée lors de la finale sera déclarée vainqueur.

Toute équipe participant à une épreuve marque des points et est automatiquement intégrée dans le classement du Challenge.

Les équipes ayant participé à toutes les épreuves du challenge se verront attribuer un **bonus de 50 points**,

ARTICLE 08 - RECOMPENSES

Les récompenses du Challenge sont distribuées aux équipes en fonction de leur classement, avec participation obligatoire à la finale.

Par ailleurs, le podium de chaque catégorie d'âge est spécifiquement récompensé. Ceci dès la catégorie minime.

ARTICLE 09 - ATTRIBUTION DES POINTS SUR CHAQUE ÉPREUVE

1 ^{ère} équipe	120 points
2 ^{ème}	115 points
3 ^{ème}	110 points
4 ^{ème}	105 points
5 ^{ème}	100 points
6 ^{ème}	95 points
7 ^{ème}	90 points
8 ^{ème}	85 points
9 ^{ème}	84 points
10 ^{ème}	83 points
etc.	